

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : Recensement 2022 : désignation d'un coordonnateur suppléant élu, afin de suivre la procédure

Séance du 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à dix-neuf heures et neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle des fêtes de Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le neuf décembre deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 22

Claire BILLON-BERTHET, Joël BORGEOT, Didier BOURGEAIS, Olivier BROCHET, Gérard CHAPUIS, Bernard CORTINOVIS, Humbert CRETIER, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Gaëlle FORAY, Jacques FUMEX, Patrick GENOD, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Christine MARTINE, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Nicole ROSIER.

Membres absents excusés avec pouvoir : 6

Corinne BOYER pouvoir à Madame Gaëlle FORAY
Maria GUILLERMET pouvoir à Monsieur Philippe EMIN
Karine LIEVIN pouvoir à Monsieur Jacques DRHOVIN
Sébastien BEVOZ pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT
Marie-H. PERILLAT pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Monsieur Alain MASSIRONI

Membres absents excusés, sans pouvoir : 1

Sonia ZANI

22 présents, 6 pouvoirs, soit 28 votants.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par arrêté municipal en date du 02 juin 2021 (n° 2021-93), Monsieur Jean-Louis ROSSINI, a été nommé en qualité de coordonnateur communal de l'enquête de recensement pour l'année 2022.

A présent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un coordonnateur suppléant élu, afin de suivre cette procédure qui demande une précision importante et un suivi régulier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** Monsieur Jacques DRHOVIN (Maire délégué) comme coordonnateur suppléant, chargé de suivre la procédure de recensement pour l'année 2022.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20211215-DE-2021-164B-DE
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

